

## Informations clés pour l'investisseur

Le présent document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### BCV Pension 70 (le compartiment)

est un compartiment de BCV PORTFOLIO PENSION FUND (le fonds)

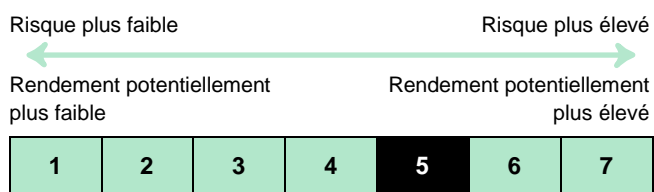
### Classe de parts BP (la classe) (ISIN: CH0528270116)

Direction du fonds: GERIFONDS SA, une société du groupe Banque Cantonale Vaudoise (BCV)

### Objectifs et politique de placement

- Le compartiment a pour objectif un accroissement du capital à long terme.
- Le compartiment investit sa fortune, directement ou indirectement, à raison de 60% au minimum et de 80% au maximum, dans des actions émises par des sociétés du monde entier, et, jusqu'à 40% au maximum, dans des obligations émises par des émetteurs privés ou publics du monde entier.
- Le compartiment est aussi autorisé à investir dans l'immobilier, via des parts de placements collectifs et des sociétés immobilières, à hauteur de 30% au maximum. Les liquidités sont autorisées jusqu'à 40% au maximum de la fortune. Le compartiment peut également investir, à hauteur de 15% au maximum, dans des parts d'autres placements collectifs (alternatifs, Private Equity, commodities ou métaux précieux) ainsi que dans des produits structurés sur commodities ou sur métaux précieux et leurs indices. Sont aussi admis des produits structurés se rapportant à d'autres sous-jacents jusqu'à 15% au maximum de la fortune du compartiment.
- Le compartiment peut investir plus de 49% de sa fortune en parts de placements collectifs et est ainsi construit sous forme de « fonds de fonds ». Les placements collectifs font l'objet d'une sélection minutieuse par les équipes dédiées du gestionnaire. En outre, il peut investir, en tout, au maximum 15% de sa fortune en produits structurés.
- Lors de la sélection des placements, il est tenu compte des prescriptions ressortant de la législation sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2), sous réserve des limites autorisées pour les placements en actions et ceux en devises étrangères sans couverture du risque de change, qui sont plus élevées que celles prévues par l'OPP 2.
- Le compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés dans un but de couverture et, à raison de 20% au maximum d'exposition, de bonne gestion de son portefeuille.
- Les investisseurs peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour ouvrable bancaire, à moins que le prix des positions détenues par le compartiment ne soit pas disponible (marché fermé).
- La classe réinvestit son revenu net.
- La classe supporte ses frais de transaction, ce qui réduit son rendement
- La classe est ouverte aux investisseurs au sens de l'art. 38a al. 1 OIA qui investissent i) soit pour compte propre, non lié à un produit d'assurance, et qui souscrivent et maintiennent pour CHF 5 millions au minimum dans le compartiment, ii) soit dans le cadre d'un produit d'assurance et qui facturent à leur assurés des frais pour l'administration de leur propre structure juridique.

### Profil de risque et de rendement



- La catégorie de risque représente la volatilité historique annuelle sur une période de 5 ans.
- Les données historiques et simulées, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la classe.
- La catégorie de risque indiquée ne constitue pas un objectif ou une garantie et peut évoluer dans le temps.
- La catégorie de risque la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le compartiment investit dans des titres de créance d'émetteurs privés ou publics et dans des titres de participation, du monde entier, ce qui explique

l'attribution de cette catégorie de risque.

- Le compartiment n'offre aucune garantie ou protection du capital.

La classe est aussi exposée aux risques suivants, qui ne sont pas pris en compte par l'indicateur synthétique :

- Risque de crédit : le compartiment investissant dans des obligations, les émetteurs pourraient ne plus être en mesure de rembourser intégralement l'emprunt.
- Risque de liquidité : correspond à l'incapacité que peut avoir un marché à absorber des volumes de transactions donnés affectant ainsi les achats et les ventes des positions détenues par le compartiment.
- Risque de contrepartie : apparaît lorsqu'un tiers (un emprunteur ou une structure donnée) n'est pas en mesure de faire face à ses obligations vis-à-vis du compartiment, ce qui peut influencer négativement sa valeur.
- Risque opérationnel : se matérialise dans le cas où des processus internes inadéquats ou défaillants impactent négativement la valeur du compartiment.

## Frais

### Frais à la charge de l'investisseur

|                       |            |
|-----------------------|------------|
| Commission d'émission | Max. 5.00% |
| Commission de rachat  | Aucune     |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être déduit des capitaux investis par l'investisseur

### Frais à la charge de la fortune de la classe sur une année

|                |       |
|----------------|-------|
| Frais courants | 0.75% |
|----------------|-------|

### Frais à la charge de la fortune de la classe dans des conditions spécifiques

|                           |        |
|---------------------------|--------|
| Commission de performance | Aucune |
|---------------------------|--------|

Les frais sont utilisés pour le fonctionnement de la classe, y compris sa commercialisation et sa distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de l'investissement.

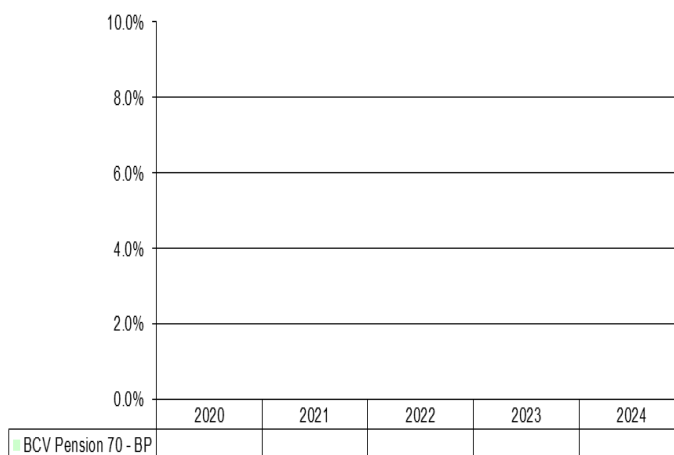
Les **commissions d'émission et de rachat** sont des maximums et, dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. Veuillez consulter votre conseiller financier ou votre distributeur pour connaître le montant effectif des commissions d'émission et de rachat.

Les **frais courants** correspondent à une estimation car les données historiques sont insuffisantes. Ils ne comprennent pas les coûts de transaction payés à des tiers, à l'exception des coûts liés à l'émission ou au rachat de parts dans des fonds cibles.

Pour de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter le chapitre « Rémunérations et frais » du prospectus du fonds.

## Performances passées

La classe ayant été lancée le 10 novembre 2020 (le compartiment a été lancé le 9 juin 2020), il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.



## Informations pratiques

- Banque dépositaire: Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne.
- Le contrat et le prospectus du fonds ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel sont disponibles en français et sans frais au siège de GERIFONDS SA, Rue du Maupas 2, 1002 Lausanne, ou sur son site internet [www.gerifonds.ch](http://www.gerifonds.ch).
- Des informations supplémentaires ainsi que le dernier prix des parts et d'autres informations pratiques peuvent être obtenus auprès de GERIFONDS SA ou sur son site internet [www.gerifonds.ch](http://www.gerifonds.ch).
- La responsabilité de GERIFONDS SA ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses,

inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du contrat et du prospectus du fonds.

- Le présent document décrit une classe d'un compartiment du fonds.
- L'actif et le passif des différents compartiments du fonds sont ségrégués. Par conséquent, les investisseurs n'ont droit qu'à la fortune et au revenu du compartiment auquel ils participent.
- D'autres classes existent dans ce compartiment. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le chapitre « Informations sur le fonds ombrelle et les compartiments » du prospectus du fonds.
- La législation fiscale peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Le présent compartiment est approuvé et surveillé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10 novembre 2020.